



CQP APAM **Mention Judo Jujitsu**

Objectifs de la formation et de la certification d'une qualification professionnelle :

- Etre capable de participer au fonctionnement de l'association
- Etre capable de mettre en œuvre un projet d'enseignement
- Etre capable de concevoir un projet d'enseignement
- Le titulaire du CQP Judo Jujitsu peut animer contre rémunération sous la supervision du titulaire d'un diplôme de « Niveau IV ou supérieur » pour l'obtention d'une première qualification professionnelle.

Conditions d'accès

- Etre âgé(e) de 18 ans
- Etre titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques 1 (PSC1)
- Etre titulaire du grade de ceinture noire 2^{ème} dan Judo Jujitsu examen régional (possibilité d'inscription 1^{er} dan, mais le 2^{ème} dan est exigé aux épreuves de certification sur un examen National)
- Fournir un certificat de non contre-indication à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois
- Réussir les épreuves de sélection
- Avoir un plan de financement au début de la formation

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription seront à retirer à la LIGUE de BRETAGNE de JUDO.

Cursus de formation

Date limite d'inscription : **le 30 septembre 2011**

Les épreuves de sélection : **22 et 23 octobre 2011 à RENNES**

La formation complète se déroule sur 130 heures en centre, 40 heures entreprise et 35 heures de mention complémentaire (arbitrage, personnes possédant un handicap... et un temps de formation sur E-learning FFJDA (Internet))

D'octobre 2011 à juin 2012 (vacances scolaires)

Lieu de formation : Dojo Régional de Rennes – 1 allée Pierre de Coubertin – 35200 RENNES

Coûts et financement

Coût de la formation complète : **1 800 € (salariés)**

Coût Module complémentaire Handicapé et Sport Adapté (12 heures) : **200 €**

Pour toutes informations complémentaires contacter

la LIGUE de BRETAGNE de JUDO

1, allée Pierre de Coubertin

35200 RENNES

Tél. : 02 99 30 37 37 – Fax : 02 99 30 35 32

E-mail : liguejudo.bretagne@wanadoo.fr